

## AVIS AUX ACTIONNAIRES

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Le Conseil d'Administration de Base Investments SICAV (la « SICAV ») a l'honneur de vous informer par la présente des modifications suivantes au prospectus de la SICAV (le « Prospectus »), qui entreront en vigueur le 26 mars 2010:

### 1. Limitation des investissements en parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC

La SICAV peut acquérir les parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC visés au paragraphe 6.1 point e) du Prospectus, à condition que chaque compartiment n'investisse pas plus de 10% (au lieu de 20% précédemment) de ses actifs nets dans un même OPCVM ou autre OPC.

### 2. Frais d'exploitation additionnels

Les frais d'exploitation de la SICAV comprendront désormais des frais liés à l'activité de compliance et à la gestion des risques exercée par Banca del Sempione SA.

Le montant de ces frais, à percevoir par Banca del Sempione SA, sera (au maximum) de 0.05% par an calculé sur l'actif des compartiments.

### 3. Changement du nom et de l'adresse d'un des gestionnaires du compartiment « Base Investments Sicav – Equities U.S.A. »

L'un des gestionnaires du compartiment Base Investments Sicav – Equities U.S.A., « Alliance Capital Management L.P., Division Bernstein Investment Research and Management Unit », avec l'adresse suivante: 767 Fifth Avenue, New York 10153, est devenu « Alliance Bernstein L.P. », avec l'adresse suivante : 1345 Ave of the Americas, New York 10105.

### 4. Précision concernant la rémunération des Distributeurs et Nominees

Les Distributeurs et Nominees ont droit à des commissions récurrentes en rémunération de leurs services d'assistance administrative aux investisseurs. Ces commissions sont payées directement par la Société de Conseil sur ses propres avoirs et non par la SICAV. En particulier, en sus des taux maximum standards, les taux maximum suivants sont réservés à des institutionnels qui rétrocèdent cette commission à leurs clients dans le cadre d'un mandat de gestion :

Compartiments	Taux maximum
Base Investments Sicav – Bonds EUR	0.850%
Base Investments Sicav – Bonds EUR II	0.850%
Base Investments Sicav – Bonds USD	0.850%
Base Investments Sicav – Bonds CHF	0.850%
Base Investments Sicav – Equities Europe	1.785%
Base Investments Sicav – Equities Italy	1.700%
Base Investments Sicav – Equities Asia	1.487%
Base Investments Sicav – Equities Switzerland	1.785%
Base Investments Sicav – Equities U.S.A.	1.785%
Base Investments Sicav – Short Term EUR	0.340%
Base Investments Sicav – Short Term USD	0.340%
Base Investments Sicav – Short Term CHF	0.085%

\*\*\*

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec les modifications proposées par le Conseil d'Administration et décrites aux points 1 et 2 ci-avant pourront demander le rachat, sans frais, de leurs actions à partir du 26 février 2010 et jusqu'au 26 mars 2010.

Les changements susmentionnés seront reflétés dans une version mise à jour du Prospectus, datée de mars 2010, qui sera disponible au siège social de la SICAV, au siège social du Représentant de la SICAV en Suisse : Banca del Sempione SA, via P. Peri 5, CH-6901 Lugano, auprès du distributeur italien et sur le web-site [www.bancadelsempione.ch](http://www.bancadelsempione.ch).

Les Prospectus complet et simplifié, les statuts et rapports financiers de la SICAV sont tenus à la disposition du public auprès du Représentant en Suisse, Banca del Sempione SA, Lugano. Copie de ces documents sera remise gratuitement aux investisseurs qui le souhaitent.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Le Conseil d'Administration  
Représentant et Service de Paiement en Suisse : Banca del Sempione SA, Via P. Peri 5, CH-6901 Lugano